

LE MINISTRE

N°/Réf. : 0661 /MINTOUR/CAB/SF/KJMA/DGITH/DCP/nyb

COMMUNIQUE DU MINISTÈRE DU TOURISME

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Maroc en matière de tourisme, le **Ministère du Tourisme** organise un test de sélection pour une formation aux diplômes de Techniciens Spécialisés en Tourisme et en Hôtellerie au Royaume du Maroc au titre de l'année académique 2022-2024.

Peuvent faire acte de candidature les postulants qui remplissent les conditions suivantes :

- 1-Etre de Nationalité Ivoirienne
- 2-Etre titulaire d'un diplôme équivalent au baccalauréat marocain (séries A1, A2, B, C, D, G2, E et BT Comptabilité) des sessions 2017 ; 2018 ; 2019 ; 2020 et 2021
- 3-Avoir un âge inférieur ou égal à 25 ans
- 4-Avoir la motivation, la vocation et les aptitudes requises pour l'exercice d'un métier du secteur
- 5-Jour d'une bonne santé physique et mentale
- 6-Jour de ses droits civiques
- 7-S'acquitter du droit de participation au test
- 8-Présenter la preuve financière de l'achat du billet d'avion aller-retour
- 9-Présenter son carnet de vaccination à la covid-19

La liste des dossiers à fournir est à retirer à la Direction de la Coopération et de la Professionnalisation, sise au Plateau, Immeuble Nour Al Hayat, 6^{ème} étage, à compter de la diffusion du présent communiqué.

Les dossiers dûment remplis doivent être déposés à ladite Direction au plus tard le **Vendredi 1er juillet 2022**, délai de rigueur.

Pour toute information complémentaire appeler aux numéros suivants :
27 20 21 87 17/07 77 92 14 29/05 55 99 70 76/01 02 90 07 84.

Fait à Abidjan, le 01 JUIN 2022



Le Ministre et par Délégation
Directeur de Cabinet

Kouacou Jean Marie ATTA